



Trame verte et bleue **GRAND EST**

Appel à Projets

DES ENJEUX FORTS

La Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire du Grand Est.

- La Région Grand Est et l'État se sont engagés pour sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux afin de construire un **réseau d'espaces naturels cohérent appelé Trame Verte et Bleue**. Ce réseau doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.
- Fortes de nouvelles missions confiées par la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, les Agences de l'Eau renforcent leur **soutien aux actions en faveur de la biodiversité**.

Des objectifs partagés

- Aider les porteurs de projets à se mobiliser aujourd'hui dans la mise en œuvre des objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité, ceux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB)
- Renforcer les synergies créées et les partenariats au sein d'un projet territorial pour la mise en œuvre conjointe des politiques biodiversité et eau
- Favoriser les démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs
- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par les collectivités
- Alimenter la démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) visant la reconnaissance de l'engagement d'un territoire en faveur de la biodiversité.



Pour quels types de projets ?

Des projets globaux de préservation et de reconquête de la Trame Verte et Bleue comprenant des actions telles que :

- Etudes / diagnostics préalables à des travaux de Trame Verte et Bleue sous réserve d'un engagement dans la réalisation de ces travaux
- Travaux de création ou restauration d'éléments de Trame Verte et Bleue pour assurer les continuités écologiques (plantations de haies ou vergers, création de mares, restauration de ripisylves...)
- Maîtrise foncière de milieux prioritaires inscrits dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Etude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale
- Communication / sensibilisation en lien avec des travaux de Trame Verte et Bleue
- Coordination et animation territoriale du projet.



Un projet global associe plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions de Trame Verte et Bleue, concrètes et ancrées sur le territoire.



Un appel à projets trame verte et bleue, pour qui ?

- Collectivités locales et leurs groupements
- Chambres consulaires, établissements publics
- Associations, fédérations de chasse et de pêche
- Groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles ou forestiers
- Tout autre maître d'ouvrage gestionnaire d'un espace naturel (sous réserve du respect des règles d'encadrement communautaire des aides publiques aux activités économiques).



Quel soutien financier ?

Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'appel à projets.

L'aide se présente sous la forme de subventions selon une répartition qui sera définie par le comité technique en considérant l'intérêt des projets et leur ambition écologique dans leur globalité : cofinancement par la Région Grand Est et/ou l'Agence de l'Eau du territoire concerné et/ou l'Etat.

Le taux maximum pour tous les types de bénéficiaires est de 80 % du montant éligible.

Cette aide peut aller de 50% à 80%, au cas par cas, selon la nature du porteur, le type de projet et le contexte local.



Comment candidater ?

Avant de déposer votre dossier :

- prenez le temps de lire le règlement relatif à cet appel à projets,
- contactez les partenaires de l'appel à projets le plus en amont possible afin de vous assurer que votre démarche correspond aux objectifs, et pour bénéficier d'un conseil au montage de votre projet.

Modalités de dépôt :

- dépôt des dossiers sous forme d'un fichier unique compressé adressé par mail : tvb@grandest.fr (utilisation d'un lien de téléchargement pour les fichiers lourds).

Demande de renseignements à adresser à l'adresse mail : tvb@grandest.fr



Contacts

Région Grand Est
Direction de l'Eau,
de la Biodiversité
et du Climat

Estelle PROANO
estelle.proano@grandest.fr
03 88 15 67 92

DREAL Grand Est

Audrey STEPHAN
audrey.stephan@developpement-durable.gouv.fr
03 88 13 06 70

**Agence de l'Eau
Rhin-Meuse**

Clémence RICOCHON
clemence.ricochon@eau-rhin-meuse.fr
03 87 34 46 71

**Agence de l'Eau
Seine Normandie**

Sabine LABOUREL
labourel.sabine@aesn.fr
03 26 66 57 75

**Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse**

Catherine PETIT
catherine.petit@eaurmc.fr
04 26 22 31 84

**Retrouvez tous les documents
sur les sites des partenaires**

www.grandest.fr/aides

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-frame-verte-et-bleue-r6827.html#eau-et-innovation-les-appels-projets

www.eau-rhin-meuse.fr/nos-appels-projets

<https://www.eau-seine-normandie.fr>

www.eaurmc.fr

Plus d'infos sur tvb@grandest.fr



Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
+33 (0)3 26 70 31 31

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01
+33 (0)3 87 33 60 00



www.grandest.fr